

**COMMUNE
D'ALLENES-LES-MARAIS**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 25 JANVIER 2022**

- Appel des élus :

Étaient présents : MM. MAYOR G. VANDAELE-MEQUIGNON C. RIGAUT B. MARCHE A. DAL MORO S. WARNIER V. DELTOUR J.P. AMUSAN-ROYER J. TOMASELLA-GARNIER C. HALLUIN C. DESCHAMPS I. MAS I. BROUTIN F. MESTDAGH J. DUMOUTIER A. NOUE-FIRMIN L. MARCQ F. DORCHIES-BRILLON M. MINNENS L.

Procuration : MR GAILLARD J.C. donne procuration à MR MAYOR G.
MR LECLERCQ Ph. donne procuration à MME DORCHIES M.
MME BOUSSEMART M. donne procuration à MR MINNENS L.

Secrétaire de séance : MME NOUE-FIRMIN Ludivine

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022. Adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Directeur Général des Services demande la parole :

« Monsieur le Maire si vous le permettez j'aimerais prendre la parole.

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, adjointes, adjoints, Monsieur le maire

Au nom de l'ensemble du personnel municipal je vous adresse nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année une nouvelle fois marquée par la pandémie Covid 19. C'est la deuxième fois depuis ma prise de poste que j'ai la déception de ne pas pouvoir célébrer la traditionnelle cérémonie des vœux au personnel qui l'a pourtant bien méritée ! Eh oui mesdames et messieurs les élus, malgré ce contexte si particulier et je dirais même inédit, le service public de proximité même s'il reste perfectible a continué à être prodigué. Je suis fier d'avoir conduit nos équipes afin de garantir la continuité de ce fameux service public. Je remercie l'ensemble des agents pour leur abnégation si souvent décriée car en définitive, les écoles ont poursuivi leurs activités et l'ensemble des services ont été assurés quoiqu'on en dise ici ou là. J'ai la faiblesse de penser que j'ai pu diriger une équipe qui a gardé dans son ensemble un état d'esprit qui a permis à Allennes de sortir vainqueur de cette épreuve nationale et même internationale. Je veux remercier chaque agent de l'encadrant à l'agent d'entretien pour avoir apporté sa pierre à l'édifice ! Que je suis fier de vous diriger depuis maintenant près de 6 ans malgré nos prises de bec ! J'adresserai aujourd'hui un souhait, que dis-je un vœu pour 2022. Au-delà du classique j'arrête de fumer que j'ai réalisé (désolé du cliché) je voudrais me permettre ce soir d'exprimer une chose. Mesdames et messieurs les élus, pour ma part j'ai accueilli l'arrivée d'une deuxième voix municipale comme une opportunité d'avancer de manière encore plus efficiente. Après deux ans, je me permettrais de sortir de mon devoir de réserve pour exprimer une réelle déception. Non seulement les débats sont puériles et stériles mais ils ne sont pas de nature à apporter du mieux au quotidien des allennois. Alors de grâce j'ai fait un vœu pour 2022 et je compte sur l'ensemble du conseil municipal pour le réaliser. En effet quand on y réfléchit il n'a rien d'extraordinaire. S'il vous plaît respectez vos électeurs respectifs, ne déviez jamais de l'intérêt collectif, reconnaissez vos erreurs et surtout laissez-nous, l'ensemble du personnel municipal moi compris en dehors de vos querelles de bas étage.

Nous ne sommes là que pour prodiguer le meilleur service public possible. Alors ne nous prenez pas en otages, moi-même ou les agents. Je vous prie à l'avenir de nous oublier lors de vos parutions sur les réseaux sociaux ou sur votre expression politique. Ni moi, ni mes collaborateurs n'ont vocation à être cités.

Nous ne sommes que des travailleurs de l'ombre. Vous avez, vous les 23 élus communaux, choisi la lumière. Nous autres fonctionnaires préférons la discrétion.

Pour finir, les Allennois ont choisi Gérard Mayor comme maire pour diriger les affaires jusqu'en 2026. Je n'ai aucun avis à prodiguer sur ce choix même si je dois avouer que, malgré ses défauts, il reste et restera à mon sens la plus belle des rencontres professionnelles qu'il m'aura été mise sur ma route. J'apprécie l'homme pour son honnêteté autant que pour l'ensemble de ses lacunes. Merci monsieur le Maire de m'avoir donné la chance de diriger un si beau projet. Néanmoins, voilà près de 6 ans que je travaille à vos côtés et je mettrai toutes mes forces et mes compétences pour que ce choix soit synonyme de service accru pour les Allennois dans le respect des lois aussi bien d'un point de vue juridique que financier.

Je remercie le hasard de vous avoir mis sur ma route car j'ai la faiblesse d'être fier de l'ensemble de ce qui a été accompli en près de 6 ans à la tête de l'équipe du personnel communal.

Je vous remercie de l'attention qui a été la vôtre et espère retomber dans l'anonymat au plus vite comme se le doit l'ensemble des fonctionnaires.

Vive Allennes-les-Marais »

1 – Plan Communal de Sauvegarde – Mise à jour

Monsieur le Maire expose que la loi de modernisation de la Sécurité Civile du 17 août 2004, dans le cadre particulier de la protection générale de la population, a mis en place, notamment pour les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels, un plan communal de sauvegarde.

Le plan communal de sauvegarde a été approuvé le 27 septembre 2020 mais nécessite une mise à jour.

Ce plan communal regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population.

Monsieur le Maire propose qu'une mise à jour du plan communal de sauvegarde soit mis en place dans notre Commune et qui serait axé sur les risques suivants :

- *plan de prévention des risques naturels (inondation)*
- *plan canicule*
- *pandémie grippale*
- *pandémie COVID 19*
- *distribution des pastilles d'iode*

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Décider l'adoption de la mise à jour du plan communal de sauvegarde portant sur les risques suivants :

- ***plan de prévention des risques naturels (inondation)***
- ***plan canicule***
- ***pandémie grippale***
- ***pandémie COVID 19***
- ***distribution de pastilles d'iode***
-

Madame DORCHIES-BRILLON : « *Une petite observation monsieur le Maire si vous le permettez. Après il n'y a pas de remarque particulière sur ce plan de sauvegarde que vous avez repris en le complétant avec le COVID ou la pandémie mais je pense qu'il serait peut-être utile, si on pouvait le compléter notamment sur la distribution des pastilles d'iode qui est prévue en page 45. Ca serait peut-être intéressant, j'espère qu'on aura pas de problématique nucléaire, il ne manquerait plus que ça mais expliquer peut-être à quoi sert cette pastille d'iode naturelle. Peut-être mettre une petite phrase pour empêcher la fixation de l'iode radioactive dans la thyroïde, le comprimé d'iode naturelle non radioactive va saturer la thyroïde en évitant de laisser se fixer l'iode radioactive. Ceci pour amener les élus qui seront amenés à distribuer cette pastille d'iode le cas échéant d'expliquer à quoi ça va servir. Est-ce qu'on ne pourrait pas compléter le plan de sauvegarde sur ce plan ? Voilà c'est une observation* ».

Monsieur le Maire : « *D'autant plus qu'on n'a plus les pastilles d'iode maintenant, c'est la préfecture* ».

Madame DORCHIES-BRILLON : « *Si on pouvait compléter à l'usage que je ne suis pas sûre que tout le monde sache à quoi peut servir cette pastille d'iode* ».

Monsieur le Maire : « *Non mais ce document n'est pas usage des administrés* ».

Madame DORCHIES-BRILLON : « Je suis bien d'accord monsieur le Maire mais je pense simplement qu'il faut dire à quoi ça sert et que si des élus sont un jour amenés à distribuer ces pastilles ça serait peut-être intéressant de le compléter mais c'est une observation hein ».

Monsieur le Maire : « Oui donc ça ne vise que les élus quoi ? »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Oui ».

Monsieur le Maire : « Je prends la remarque en compte. »

Adopté à l'unanimité.

2 – Modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin – Enquête publique – Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire :

« L'enquête publique ouverte depuis le 10 janvier concerne à la fois la modernisation ainsi que l'agrandissement de l'aéroport de Lille-Lesquin. Afin de donner un avis sur cette enquête, il y a lieu de distinguer les deux aspects.

La modernisation comporte trois objectifs : adapter l'aéroport aux nouvelles normes réglementaires et de sécurité (accotements des pistes, sécurisation du tri bagages, déconstruction de la rampe d'accès à l'aérogare : améliorer les conditions d'accueil des passagers en séparant les zones d'arrivées et de départs) ; proposer des destinations adaptées aux besoins des habitants des Hauts de France vers l'Europe du Nord et l'Europe de l'Est notamment. Cette modernisation vise à conforter la dimension internationale de l'aéroport et n'appelle pas de remarques spécifiques.

Quant au volet agrandissement, il repose sur des chiffres avancés par ADL (concessionnaire exploitant l'aéroport, propriété du SMALIM regroupant la Région et la MEL), chiffres non vérifiables et surtout discutables quand on compare l'évolution du nombre de passagers en 2039 avec la faible augmentation du nombre d'avions. Ce n'est cependant le concessionnaire qui décide du nombre de passagers par vol mais bien les compagnies aériennes. De plus cette augmentation du nombre de passagers aura un impact sur les conditions d'accès à l'aéroport et surtout sur les conditions de circulation sur l'autoroute A1. De même les nuisances mises en évidence par les riverains ne sont pas suffisamment prises en compte. Enfin, cet agrandissement conduira à l'imperméabilisation de 17 hectares supplémentaires, ce qui va à l'encontre des orientations de la MEL concernant les territoires des champs captants, de même que l'augmentation du trafic aérien qui n'est pas en phase avec le plan « air climat énergie » applicable à l'ensemble du territoire de la Métropole Européenne de Lille.

Afin de reconsidérer les points négatifs de ce projet, je propose au conseil municipal de donner :
Un avis favorable sur le projet de modernisation pour l'amélioration de l'accueil des passagers et l'adaptation de l'aéroport aux évolutions réglementaires.

Un avis défavorable sur le projet d'agrandissement et l'accroissement du trafic aérien sauf si les trois points suivants sont pris en compte :

- Contrôle accru des trajectoires et limitations des vols de nuit
- Aménagement d'accès routiers directs depuis l'A1 pour fluidifier le trafic et limiter le report sur les communes voisines
- Des réponses concrètes et étayées au-delà du présent dossier proposé au niveau de l'impact environnemental. »

Monsieur MESTDAGH : « Moi, j'étais surpris parce qu'en regardant les documents, enfin je n'ai pas lu les 3000 pages, mais Allennes-les-Marais n'avait pas l'air impacté, on ne fait pas partie des communes touchées par... »

Monsieur le Maire : « Je pense que l'on a été rattaché sur l'avis d'enquête publique qui a été envoyé. Autres communes de concertation : c'est les cinq communes de l'ex-CCHD. Allennes-les-Marais est adhérente du SIVOM depuis très longtemps. D'ailleurs on a un capteur sur la commune, à Bourg. »

Monsieur MESTDAGH : « Je suis d'accord avec toi mais pour moi la commune elle ne faisait pas partie de l'enquête publique sur certains passages que j'ai lus. Mais je suis d'accord avec ton analyse. Modernisation on est favorables mais extension... »

Monsieur le Maire : « Okay, merci. »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Déjà en première remarque. Moi je regrette le manque de publicité de la commune pour l'ouverture de cette enquête publique. Il est indiqué dans les documents que l'ensemble des élus allennois ont été invités à prendre connaissance des documents par voie dématérialisée. Mais quid des Allennois ? Normalement, une commune doit faire l'objet d'une publicité assez large pour que chaque habitant soit informé et puisse consulter le dossier, même en version électronique. Je voudrais savoir comment vous avez indiqué cette mise en place par la commune d'Allennes-les-Marais de cette enquête publique ? Comment vous avez informé les Allennois ? »

Monsieur le Maire : « J'ai à tout le moins respecté ce que le Préfet m'a demandé de faire. L'avis d'enquête publique a été affiché à la Mairie avec tous les renseignements et on peut mettre à disposition un ordinateur avec l'intégralité du fichier si une personne le demandait. Et on en a discuté en commission en préparation du Conseil, vous n'étiez pas là donc on n'a pas eu votre avis là-dessus. »

Madame DORCHIES-BRILLON : « C'est intéressant de toutes façons quand je parle vous me dites on en parlé en commission et là quand je dis quelque chose, vous me dites, vous n'y étiez pas. »

Monsieur le Maire : « J'ai fait ce que le Préfet m'a demandé de faire ! »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Je vous demande simplement d'indiquer comment les Allennois ont été informés donc vous me dites qu'ils l'ont été par affichage Mairie ». »

Monsieur le Maire : « Oui, comme dans toutes les autres villes ». »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Je trouve que c'est quand même une information importante puisque comme vous le dites, la commune est quand même traversée au Nord-Est par un couloir aérien et c'est un dossier qui est sensible pour certains d'entre nous donc je trouve qu'une information plus large aurait été intéressante. Après concernant ce projet, je trouve qu'il est compliqué de dire je suis favorable et je suis défavorable. Ou on est favorable avec des réserves en accompagnant le projet avec des garanties. Des garanties que vous soulevez comme par exemple conditionner notre avis favorable à une liste de mesures (des avions moins bruyants, multiplication des stations de mesures, trajectoires moins importantes, création d'un taxi way en piste 8 pour faire décoller les avions plus loin, l'avis d'un couvre-feu, les gels des avions de nuit et de fret, la réalisation de nouveaux transports en commun...) D'ailleurs, toutes les informations qui avaient été prises dans la motion du SIVOM Grand Sud de Lille auquel vous avez participé et qui concernait les 33 communes ont bien repris un certain nombre de conditions auxquelles étaient soumis... »

Monsieur le Maire : « Je peux me permettre une remarque Madame DORCHIES ? »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Bien sûr allez-y ». »

Monsieur le Maire : « Vous êtes en train de défendre le dossier en tant que Conseillère Régionale ou vous êtes en train de donner votre opinion en tant qu'Allennoise ? Je ne comprends pas bien là. »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Alors je vous explique notre position de vote, je ne parle pas en tant que conseillère régionale, je parle en tant qu'élue en train de défendre les administrés ». »

Monsieur le Maire : « Si vous êtes en train de défendre le dossier. »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Je dis simplement que ce projet doit être. On émet un avis favorable ou défavorable mais on ne peut pas dire j'émet un avis favorable sur un point et défavorable sur un autre. Moi je dis simplement que nous on estime qu'il faut transmettre, communiquer un avis favorable avec des réserves et dès que les réserves sont levées par le maître ouvrage que l'on puisse transformer cet avis favorable avec réserves en avis favorable sans réserve. Mais je ne vois pas comment on peut être défavorable et favorable. »

Monsieur le Maire : « Ce projet comporte deux volets. Pour moi ça ne pose pas de problème d'être favorable sur l'un des volets et défavorable sur l'autre. »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Donc notre position est de dire que nous sommes favorables avec un encadrement du projet, avec des garanties pour réduire un certain nombre de nuisances et nous conditionnons un avis favorable à une liste de mesures sur lesquelles on souhaiterait qu'on soit plus précis notamment dans l'avis qui sera donné. Donc nous ne participerons pas au vote tel que vous le formulez. »

Monsieur le Maire : « Figurez-vous que je m'en doutais donc c'est très bien. S'il n'y a pas d'autres interventions on va donc passer au vote. »

Le projet de modernisation comporte trois objectifs : adapter l'aéroport aux nouvelles normes réglementaires et de sécurité (accotements des pistes, sécurisation du tri bagages, déconstruction de la rampe d'accès à l'aérogare) ; améliorer les conditions d'accueil des passagers (séparation des zones d'arrivées et de départs) ; proposer des destinations adaptées aux besoins des habitants des Hauts de France vers l'Europe du Nord et l'Europe de l'Est notamment, outre le Maghreb.

Le 31 décembre 2021, Monsieur le Préfet informait l'ensemble de communes concernées du lancement d'une enquête publique préalable aux différentes autorisations. Cette enquête publique prendra fin le 14 février 2022. Monsieur le Préfet sollicite l'avis des conseils municipaux précisant que celui-ci doit lui parvenir avant le 1^{er} mars 2022 pour être pris en compte.

L'ensemble des élus allennois a été invité à consulter le dossier complet par voie électronique le 10 janvier 2022.

Dans le cadre de cette enquête, Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal exprime officiellement un avis sur ce projet qui aura un impact important sur notre ville.

Le projet de modernisation semble important pour améliorer le fonctionnement de l'aéroport et l'accueil des passagers.

Toutefois plusieurs points de vigilance apparaissent :

Au niveau du trafic :

-L'augmentation du trafic va entraîner un accroissement des nuisances sonores pour les riverains. Un contrôle accru est nécessaire concernant les vols de nuit et le respect des trajectoires.

-L'objectif de 17% des voyages en transports en commun pour venir et repartir de l'aéroport semble très ambitieux et nécessitera une réelle amélioration de la desserte de l'aéroport par un transport en commun en site propre.

-Même en tenant compte de cette augmentation de la part des transports en commun, une hausse très importante de la circulation automobile est attendue en raison de l'accroissement du nombre de voyageurs, du doublement des effectifs de l'aéroport et des services associés, et enfin avec le projet de construction de 40 000 mètres carrés de bureaux. Il sera nécessaire d'étudier un plan de circulation global incluant les accès à l'aéroport depuis l'A1 et les différents carrefours giratoires pour fluidifier le trafic, et de réaliser des travaux d'aménagement de ces infrastructures.

Au niveau environnemental :

-l'avis de cadrage de l'Autorité Environnement, laisse plusieurs interrogations tant en termes de nuisances sonores et lumineuses que sur l'impact au niveau de l'écosystème et de la qualité de l'air.

Vu le bilan des concertations préalables laissant plusieurs observations de riverains directement concernés.

Le Conseil Municipal, **par 18 voix pour, les élus d'opposition ne prenant pas part au vote**, donne :

-un avis favorable sur le projet de modernisation pour l'amélioration de l'accueil des passagers et l'adaptation de l'aéroport aux évolutions réglementaires ;

-un avis défavorable sur le projet de développement de nouvelles destinations et l'accroissement du trafic aérien, sauf si les trois points suivants sont pris en compte par Aéroport de Lille SAS, par la MEL et par la DIR :

- Contrôle accru des trajectoires et limitation des vols de nuit.
- Aménagement d'accès routiers directs depuis l'A1 pour fluidifier le trafic et limiter les reports sur les communes voisines.
- Des réponses concrètes et étayées au-delà du présent dossier proposé au niveau de l'impact environnemental en général.

3 – Tarifs et organisation pour le lieu d'accueil de loisirs et de proximité de l'espace jeunes : -Espace jeunes allennois **-Délibération complémentaire**

Monsieur DAL MORO présente la délibération.

En s'appuyant sur un diagnostic réalisé sur le public 11-25 ans, la Commune a ouvert, depuis le mois de mai 2019, un équipement dédié à cette tranche d'âge, s'attachant à répondre aux besoins de ce public et apportant une réponse complémentaire aux propositions tissu associatif. Après avoir acté les modalités de fonctionnement par délibération du 12/06/2019, d'avoir apporté une action supplémentaire le 26 janvier 2021, il convient aujourd'hui de modifier les actions en période de vacances scolaires.

En période scolaire :

-les accueils des mardi et vendredi de 17h à 19h et le mercredi de 14h à 18h pour les 13-17 ans selon les tarifs annuels suivants :

- **10 euros pour les allennois ;**
- **15 euros pour les extérieurs.**

-les mercredis de 10h30 à 12h pour les 6-8 ans :

- **5 euros pour les allennois ;**
- **8 euros pour les extérieurs.**

-les mercredis de 13h30 à 15h pour les 9-12 ans :

- **5 euros pour les allennois ;**
- **8 euros pour les extérieurs.**

En période de vacances scolaires :

-tous les après-midis de 14h à 18h en lien avec les accueils collectifs de mineurs pour les 11-17 ans uniquement avec un temps fort en soirée par semaine.

-une inscription hebdomadaire pour les 11/17 ans non-adhérents en période d'accueil de loisirs sans hébergement aux tarifs suivants :

- 5 euros pour les allennois ;
- 8 euros pour les extérieurs.

-Vu la consultation de la commission « Finances – Administration Générale - Urbanisme »,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de bien vouloir adopter les tarifs ci-dessus, à compter du 1^{er} février 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 – Accueil de loisirs 2022 – Création de postes d'encadrement

Délibération complémentaire concernant la rémunération des animateurs.

Monsieur DAL MORO présente la délibération.

Afin d'assurer le fonctionnement des séjours avec nuitée, Monsieur le Maire propose la majoration de la rémunération des animateurs en encadrement lors des séjours concernés comme suit :

Toute période pendant laquelle l'agent est à disposition de l'employeur sans pouvoir vaquer à ses occupations, est considéré comme du travail effectif.

Selon le décompte retenu par l'Etat, un décompte forfaitaire de 3 heures effectives par nuit sera appliqué à compter du 1^{er} février 2022.

Vu la consultation de la commission « Administration Générale, finances, urbanisme » en date du 20 janvier 2022,

Délibération adoptée à l'unanimité.

5 – Modification des délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire sollicite l'étendue de sa délégation afin de faciliter la gestion des demandes de subventions auprès des différents organismes financeurs.

La délibération initiale du 26 mai 2020 modifiée en date du 30/06/2020 sera complétée à l'alinéa 23.

23°) De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et de fonds de concours pour tout projet de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6 – Demande de subvention FIPD 2022

Monsieur le Maire expose que le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection est susceptible de faire l'objet d'une aide du FIPD pour l'année 2022. Cette aide peut atteindre 50%.

L'étude de l'assistant à maîtrise d'ouvrage est annexée à la présente délibération.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 93 051€ HT

Subvention au titre du FIPD 2022 : **46 525,50€**

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet serait entièrement réalisé avant fin 2022.

Monsieur MINNENS : « Je voulais juste vous remercier pour la qualité du document. Pour une fois qu'on a quelque chose de concret dans un projet technique c'est bien. »

Monsieur le Maire : « Merci mais cela a été fait par un AMO donc par une personne compétente. Comme notre dossier d'éclairage public mais merci ça fait toujours plaisir. »

Monsieur MINNENS : « Ca on n'a pas de document ».

Adopté à l'unanimité.

7 – Demande de subvention au titre de Fonds de Concours Métropolitain – Vidéo protection MEL

Monsieur le Maire expose que le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection est susceptible de faire l'objet d'une aide du fonds de Concours métropolitain MEL pour l'année 2022. Cette aide peut atteindre 50%.

L'étude de l'assistant à maîtrise d'ouvrage est annexée à la présente délibération.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 93 051€ HT

Subvention au titre fonds de concours métropolitain vidéoprotection MEL : **46 525,50€**

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet serait entièrement réalisé avant fin 2022.

Adopté à l'unanimité.

8 – Questions diverses

Fabrice MARCQ : « Monsieur le Maire je voudrais prendre la parole par rapport aux vœux prononcés par Thomas par rapport à l'ensemble du personnel et à sa propre personne. Je trouve très dommage ce ressenti. Je voudrais le remercier et mettre en valeur le travail des employés municipaux qui sont très sollicités depuis deux ans. Sans rechigner, ils effectuent le travail, on le voit au quotidien. Je me permets donc de remercier en mon nom et celui du conseil municipal si vous le permettez pour le travail effectué. Je leur souhaite une très bonne année et le meilleur pour tous ».

Fin de réunion 19h28.



Le Maire,
G.MAYOR

